



**MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS**



BASE AERIENNE 701

*Centre de Formation et d'Entraînement au
Parachutisme de Haut Niveau 71.566*

Tallard, le 31 août 2011

N° 298/BA 701/CFEPHN

Dossier suivi par :
Lcl Vincent Noré

**NOTE D'ORGANISATION
DU CRITERIUM NATIONAL MILITAIRE 2011
DE PARACHUTISME**

REFERENCES :

- a) Instruction n° 5140/DEF/CSM/EPS/S/C – n° 655/DEF/DCSSA/AST/AS du 18 mars 1994 (BOC, p.3916 ; BOEM 683*) relative à la surveillance médico-physiologique de l'entraînement physique militaire et sportif, et son premier modificatif n° 3036/DEF/CSM/SANTE du 12 juin 1995.
- b) Directive n°17615 pour la pratique de l'entraînement physique et des sports dans les armées du 23 décembre 2003.
- c) Instruction n° 5705/DEF/SGA/DFP/FM4 du 25 avril 2002 relative à la situation des militaires pratiquant une activité sportive.
- d) PIA n° 03-331 règlement interarmées sur la mise à terre des troupes aéroportées (n° 584/DEF/EMA/EMP.3/NP du 09 juin 2009).
- e) Instruction 3700/DEF/EMAA/BEMP du 07 juillet 2011.
- f) Message MOFI de la DRHAA du 11 juillet 2011.

PIECES JOINTES :

- Annexe I : Modalités d'organisation.
- Annexe II : Programme.
- Annexe III : Modèle de message de participation.
- Annexe IV : Règlement.

Le critérium national militaire de parachutisme est organisé par le CFEPHN 71.566 du 03 au 07 octobre 2011.

La présente note a pour but de définir les modalités pratiques du déroulement de cette compétition.

Original signé
Lieutenant-colonel Vincent NORE
Commandant du centre de formation et d'entraînement
au parachutisme de haut niveau

DESTINATAIRES :

- DRHAA/SDAG/BCF/Cellule EPMS TOURS
- EMAT/BPO PARIS
- DRHAT/SDFE/section E2PMS TOURS
- 9^{ème} BSAM MONTAUBAN
- 11^{ème} BP TOULOUSE
- ETAP PAU
- EMM/CPM/Section sports PARIS
- ALFUSCO/Bureau TAP LORIENT
- DGGN/SDRF/FORM/Section sports MAISONS ALFORT
- GIGN/Bureau TAP SATORY
- Fédération sportive de la Police Nationale PANTIN

COPIES :

- CNSD/Bureau compétition FONTAINEBLEAU
- CFA/BAFSI METZ
- BdD GAP
- Centre médical des armées GAP
- GSBdD GAP
- BA 701 SALON
- F.C.S.A.D MALAKOFF

ANNEXE I

MODALITES D'ORGANISATION

1. ORGANISATION GENERALE

Le critérium national militaire de parachutisme, en précision d'atterrissage par équipe de 4 et en individuel, se déroulera sur la plate-forme de Gap-Tallard du lundi 03 au vendredi 07 octobre 2011.

L'organisation de cette manifestation est confiée à l'armée de l'air. Elle sera conduite par le centre de formation et d'entraînement au parachutisme de haut niveau (CFEPHN).

2. CONCURRENTS ET ACCOMPAGNATEURS

2.1. Sélection

La participation au critérium est limitée à 48 compétiteurs (hors membres de l'équipe de France militaire de parachutisme (EFMP)). La répartition de principe suivante est arrêtée :

- armée de terre : 24 compétiteurs répartis en équipe et/ou en individuel ;
- armée de l'air, marine nationale, gendarmerie nationale : 8 compétiteurs répartis en équipe et/ou en individuel (pour chaque armée).

Les états-majors d'armées et la direction de la gendarmerie nationale sont responsables de fixer les critères de sélection. Néanmoins, si besoin et sur demande, ces quotas de principe pourront être dépassés par une armée si des places sont laissées vacantes par d'autres.

Il appartient aux bureaux des sports et/ou TAP des états-majors d'armées et de la gendarmerie de diffuser la présente note auprès des unités des personnels concernés.

2.2. Participation

Les commandants de formation dont relèvent les concurrents sélectionnés adresseront, avant le 16 septembre 2011, un message de participation au CFEPHN (modèle joint en annexe III).

IMPORTANT : Chaque participant devra être en possession :

- d'un ordre de mission signé par son commandant d'unité ;
- de sa fiche médico-physiologique (imprimé répertorié 683-0*/3), ou du certificat médico-administratif d'aptitude (imprimé 620-4*1), présentant un contrôle datant de moins d'un an ;
- de sa carte d'identité militaire à jour ;
- de la licence 2011 de la Fédération française de parachutisme (FFP) ;
- d'un document attestant de la qualification parachutiste : brevet fédéral B1 ;
- des documents de contrôle des parachutes et du matériel de sécurité utilisés :
 - pour le matériel civil, le carnet FFP de vérification et de contrôle avec la fiche de vérification et de pliage à jour ;
 - pour le matériel militaire, le carnet de vérification et de contrôle avec la fiche d'inspection et de pliage à jour.

La non présentation de ces documents entraînera l'élimination du concurrent.

3. DISPOSITIONS FINANCIERES

Les frais d'organisation de la compétition, activité aérienne, matériel de jugement, séjour du jury technique et récompenses sont à la charge de l'organisation.

Les indemnités de déplacement, transport, d'alimentation et d'hébergement des participants, accompagnateurs et conducteurs sont à charge des unités ou de l'armée d'appartenance.

4. SEJOUR

4.1. Accueil

L'accueil des concurrents sera organisé dans les locaux du CFEPHN de Gap-Tallard le lundi 03 octobre 2011 de 14h00 à 19h00. Tous les participants devront être présents dès ce jour (excepté dérogation particulière). Les formalités administratives seront effectuées dès l'arrivée.

Un accueil pourra être assuré en gare de Gap pour les participants arrivant par voie ferrée en fonction des desiderata exprimés sur le message de participation. Néanmoins, il est préférable de privilégier le déplacement par véhicule de service pour faciliter l'organisation de la manifestation.

Des sauts d'entraînement seront possibles le lundi 03 octobre à partir de 15h00. Il est demandé aux équipes désirant profiter de cette possibilité de le préciser dans le message de participation ou de prendre contact directement avec le CFEPHN avant le 16 septembre 2011.

4.2. Hébergement – Alimentation

Les modalités d'hébergement et de restauration sont à la charge des participants.

Des capacités d'hébergement en chambre collective en secteur militaire au sein du 4^{ème} Régiment de chasseurs à Gap et en secteur civil à proximité du CFEPHN existent. Les réservations sont à effectuer auprès des organismes concernés (voir ci-dessous).

Contact :

GSBdD de GAP : MCH Barbier Téléphone : 821 051 5364 – 04 92 67 53 64	RésidenCiel Téléphone : 04.92.54.05.05 Internet : www.residenciel.com
--	--

De nombreuses capacités de restauration existent sur ou à proximité immédiate de la plateforme. La compétition sera interrompue tous les midis afin que les compétiteurs disposent d'un créneau suffisant pour s'alimenter.

Le jeudi 06 octobre 2011, à l'issue de la compétition, un repas de clôture sera proposé par le comité d'organisation. Les modalités pratiques seront précisées lors de l'accueil.

4.3. Tenue

Pour la cérémonie de clôture, tous les participants devront être dans la tenue militaire numéro 22 code interarmées D (prévoir également la chemisette).

A l'exception de cette cérémonie et durant leur séjour, le personnel est autorisé à revêtir le survêtement de leur unité ou armée d'appartenance. Pour la compétition, les concurrents doivent se conformer aux règlements de la fédération française de parachutisme.

4.4. Retour sur les garnisons

A l'issue du critérium, le transport en gare pourra être assuré pour les personnels qui en auront exprimé la demande.

5. PROGRAMME

Le programme est précisé en annexe II.

6. ORGANISATION TECHNIQUE

6.1. Réglementation

L'épreuve sera organisée conformément aux règlements du Conseil international du sport militaire (CISM) complétés des prescriptions particulières rappelées en annexe IV.

6.2. Responsabilités

Directeur de compétition : Lieutenant-colonel Vincent Noré (CFEPHN)

Directeur adjoint : Colonel (CR) Jean Dermine (CFEPHN)

Responsable technique et avionnage : Major Patrick Castella (CFEPHN)

Chef juge : Adjudant-chef (CR) Jara (CFEPHN)

Juges : Lieutenant-colonel (CR) Pierre-Henry Raketamanga, Adjudant-chef (CR) Jean-Pierre Saget, Adjudant-chef (CR) Jean-Claude Helgers, M. Thierry Courtin

Responsable SA : Adjudant-chef Mario Gervasi (CFEPHN)

Responsable matériel : Adjudant Ronan Henaff (CFEPHN)

Responsable logistique : Adjudant-chef Guy Eidenweil (CFEPHN)

Le jury technique et les moyens techniques seront mis en place en liaison avec la Fédération française de parachutisme.

6.3. Moyens aériens

Les sauts seront effectués à partir d'un Pilatus PC-6 de l'ALAT demandé par le CNSD.

7. RESULTATS

Trois classements seront établis :

- classement par équipe de 4 (mixité possible),
- classement individuel homme (toutes catégories),
- classement individuel femme (toutes catégories).

A l'issue de la compétition, les résultats détaillés seront remis à toutes les unités représentées.

8. SOUTIEN MEDICAL

Une permanence avec médecin et ambulance sera assurée par le centre médical des armées de la BdD depuis le 4^{ème} régiment de chasseurs de Gap pendant toute la durée de la compétition.

9. COMPTE-RENDU

A l'issue de la compétition, le CEFPHN adressera au CFA et au CNSD ainsi qu'aux différentes armées représentées, un compte-rendu sur le déroulement de la compétition avec une copie des résultats.

ANNEXE II

PROGRAMME DU CRITERIUM MILITAIRE DE PARACHUTISME 2011

Lundi 03 octobre :

- 14h00 - 19h00 : Accueil des concurrents sélectionnés et des membres du jury.
Formalités administratives.
15h00 - 19h00 : Sauts d'entraînement.
19h00 : Réunion technique préparatoire – tirages au sort.

Mardi 04 octobre et mercredi 05 octobre :

- 08h30 - 12h00 : Sauts de compétition.
12h00 - 14h00 : Déjeuner.
14h00 - 19h30 : Sauts de compétition.

Jeudi 06 octobre :

- 08h30 – 12h00 : Sauts de compétition.
12h00 – 14h00 : Déjeuner.
14h00 - 18h00 : Sauts de compétition.
19h00 : Cérémonie de clôture.
20h00 : Dîner de clôture.

Vendredi 07 octobre :

Départ des concurrents et retour sur les garnisons.

OBSERVATIONS :

Ce programme est donné à titre indicatif. Il pourra être modifié en fonction des impératifs de la compétition.

ANNEXE IV

REGLEMENT DU CRITERIUM MILITAIRE 2011 DE PARACHUTISME

1. GENERALITES

Le Critérium militaire 2011 de parachutisme comporte une épreuve de précision d'atterrissage par équipe de 4 et en individuel. Il s'adresse à des équipes représentatives d'armées sans contrainte d'appartenance à une même unité ou région. Une équipe représentative de la Police nationale est également invitée à participer aux épreuves.

2. PARTICIPATION

Pour participer les personnels sélectionnés doivent présenter le brevet fédéral B1 ainsi que la licence fédérale à jour.

Les épreuves sont ouvertes à tous les personnels dépendant du ministère de la Défense en situation d'activité. Les militaires accomplissant une période d'engagement à servir dans la réserve opérationnelle (ESR) peuvent participer conformément à la directive de référence b). Toutefois cette participation est limitée à un concurrent par équipe.

3. DISPOSITIONS TECHNIQUES

3.1. Règlement

Les épreuves se dérouleront conformément au règlement de parachutisme du C.I.S.M. consultable sur le site : <http://www.cism-milспорт.org/>

Dans chaque discipline (individuel et équipe), huit manches suivies d'une demi-finale et d'une finale sont prévues au programme.

3.2. Direction

La direction du critérium est confiée à l'officier conseiller technique du CNSD.

3.3. Jury

En plus de son président, le jury technique est composé de 4 juges. Ces personnels, militaires d'active, sous contrat ESR ou civils sont désignés par le conseiller technique en liaison avec la commission « juges » de la FFP et l'unité organisatrice.

3.4. Matériels autorisés

Tous ceux autorisés d'emploi par les armées ou par le ministère des sports au vu du certificat délivré par le service technique des programmes aéronautiques. L'emport d'un appareil ouvreuse automatique de sécurité est obligatoire.